CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

DECISION n° 8457

DELEGATION DE SIGNATURE ET NOMINATION D'ORDONNATEUR SUPPLEANT

Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié en date du 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 avril 2021 affectant Madame Guillemette SPIDO au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur adjoint chargé de la direction des finances à compter du 1er juillet 2021.

Vu la fiche de poste précisant les attributions du directeur adjoint chargé de la direction des finances.

DECIDE

Article 1 : Madame Guillemette SPIDO assure la direction et la coordination des services composant la Direction des finances :

- Le service financier,
- La facturation et gestion patients,
- La cellule d'analyse de gestion.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Guillemette SPIDO, directeur adjoint chargé de la direction des finances, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances des structures figurant en article 1 de la présente décision, ainsi que les achats et marchés publics afférents, dans la limite de 221 000 € H.T., effectués sur les comptes délégués ainsi que les contrats de prêt (cf. annexe 1).

Madame Guillemette SPIDO peut engager des dépenses afférentes aux structures figurant en article 1, après accord du chef de pôle administration générale, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

Article 3 : Madame Guillemette SPIDO est nommée en qualité d'ordonnateur suppléant aux fins d'ordonner les dépenses afférentes aux articles et chapitres figurant en annexe 1, des divers budgets dans la limite des crédits autorisés pour l'année et mettre en recouvrement les recettes afférent aux chapitres et articles des différents budgets pour tous les comptes de la classe 7.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Guillemette SPIDO, directeur adjoint chargé de la direction des finances, délégation de signature est donnée à :

- Madame Laurence KLONOWSKI, attachée d'administration hospitalière, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement du service financier, à l'exception des contrats de prêts.
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence KLONOWSKI, attachée d'administration hospitalière, délégation de signature est donnée à Madame Gaëtane GILLERON, adjoint des cadres, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement du service financier.

- Madame Annick SCHROOTEN, attachée principale d'administration hospitalière, aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement de la Facturation et Gestion Patient.
En cas d'absence de Madame Annick BAK, délégation de signature est donnée à Madame Silia OUMOUCHI, attachée d'administration aux fins définies aux articles 2 et 3 ci-dessus relevant uniquement de la Facturation et Gestion Patient.

- Madame Audrey MAESTRE-LEFEVRE, attachée d'administration hospitalière principale, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la Cellule d'Analyse de Gestion.
En cas d'absence de Madame Audrey MAESTRE-LEFEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien BUIRE, adjoint des cadres, aux fins définies à l'article 2 ci-dessus relevant uniquement de la Cellule d'Analyse de Gestion.

Article 5 : Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 6 : La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site Internet.

Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision 8428 en date du 13 juin 2022.

Fait à Valenciennes, le 13 juillet 2022

Le Directeur Général

Rodolphe BOURRET

VALENCIENNES · CENTRE HOSPITALIER · DIRECTION GÉNÉRALE

Décision n°8457
Délégation de signature

Spécimen des signatures

Le Directeur Adjoint chargé de
La Direction des Finances

Guillemette SPIDO

L'attachée d'administration hospitalière
de la direction des finances

Laurence KLONOWSKI

L'adjoint des cadres
de la direction des finances

Gaëtane GILLERON

L'attachée d'administration hospitalière
principal de la gestion patients

Annick SCHROOTEN

L'attachée d'administration hospitalière
de la gestion patients

Silia OUMOUCHI

L'attachée d'administration hospitalière
principal de la cellule d'analyse de gestion

Audrey MAESTRE-LEFEVRE

L'adjoint des cadres
de la cellule d'analyse de gestion

Sébastien BUIRE

Décision n°8457
Délégation de signature et de nomination
d'ordonnateurs suppléants

ANNEXE I

Articles & chapitres des divers budgets

687100	Amort. exceptionnel frais étude
687102	Amort. exceptionnel frais recherche
687103	Amort. exceptionnel frais de publicité
681111	DAM frais études & recherches
681112	DAM autres immo incorporelles
681511	Dotation provision capital décès

6815810	Provisions charges de personnel
6815820	Provisions charges médicales
6815830	Provisions charges hôtelières & générales
6815840	Provisions charges amortis. et frais financiers

164100	Emprunts Caisse Dépôts & Cautionnement
164101	Emprunts Dexia
164102	Emprunts Caisse d'épargne
164103	Emprunts Société générale
164104	Emprunts BNP
164105	Emprunts organics
2768	Intérêts courus
675000	Valeurs Compt. Des éléments d'act.
681110	Dot. Cptes Amort. Frais 1er Etabli
681123	Dot. Cptes Amort. Constructions
681124	Dot. Cptes Amort. Installations
681125	Dot. Cptes Amort. Matériel Outilla
681126	Dot. Cptes Amort. Mobilier
681127	Dot. Cptes Amort. Matériel Transpo
681128	Dot. Cptes Amort. Matériel Bureau
681510	Provisions pour risques
678	Autres charges exceptionnelles
1677	Emprunts Caisse Assurance Maladie

208101	Autres immob.
2183210	Mat. Bureau Mat informatique
203101	Frais d'étude D.S.I.O.
2135180	Agenc^{t}, Aménag^{t}, Installation informatique
602651	Fournitures informatiques stockées
606251	Fournitures informatiques directement affectées
613251	Locations mobilières informatiques
6151610	Maintenance informatique à caractère médical
6152610	Maintenance informatique à caractère non médical
626501	Abonnement Intranet
628400	Informatique (logiciels et matériels)
618401	Cotisations informatiques
672202	Ex-antérieur informatique à caractère médical
672302	Ex-antérieur informatique à caractère général

67340	Annulation de titre ex-antérieur
67341	Annulation titres hos. et tarif spé.
67348	Annulation autres titres ex-antérieur
661100	Intérêts des emprunts
661101	Intérêts intercalaires
661102	Intérêts sur ligne de trésorerie
671800	Charges exceptionnelles

672203	Ex-antérieur charges à caractère général
6571	Subventions, participation
6578	Autres subventions

16500	Dépôts et cautionnement reçus
203100	Compléments de mission
658800	Autres Charges de Gestion
667000	Charges Nettes/Cessions Val M0b
668000	Autres Charges Financières
681740	Dotation Créances Irrécouvrables
622800	Frais d'actes IRM
654000	Pertes sur créances irrécouvrables
627100	Services bancaires
622810	Frais d'actes IRM